

- TERRE D'Émeraude Communauté -
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°094/2025

Envoyé en préfecture le 21/10/2025

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le

ID : 039-200090579-20251015-D_094_2025-DE



SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 116

Titulaires présents : 75

Suppléants présents : 4

Pouvoirs : 12

Date de convocation :

09/10/2025

Date d'affichage :

21/10/2025

Votants :	91	Pour :	91	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CASSABOIS Yannick ; CHATOT Patrick ; CIOE Bruno ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaél ; CONTET Jocelyne ; CORAZZINI Sylvie ; CORSETTI Patrice ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DELORME Carole ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DOUVRE Jacques ; DUBOCAGE Françoise ; DUTHION Jean-Paul ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBEY Olivier ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GUERIN Jean Luc ; HALBOURG Bertrand ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; LACROIX Serge ; LANIS Yves ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ; PAIN Michel ; PARIS Robert ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNERI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents : FREDY Damien ; GIBOZ Brigitte ; JUHAN Christine ; MAURON Francine.

Excusés ayant donné pouvoir : BELPERRON Pierre-Rémy à BOZON Fabienne ; BENIER ROLLET Claude à DALLOZ Jean-Charles ; CAPELLI Sophie à LUSSIANA Eddy ; CHAMOUTON Patrick à PARIS Robert ; ETCHEGARAY Josiane à LONG Grégoire ; GAUTHIER PACOUD Sandrine à BUCHOT Jean-Yves ; GRAS Françoise à CALLAND Jacques ; GROSDIDIER Jean Charles à STEYAERT Frank ; MORISSEAU Gilles à PROST Philippe ; MILLET Jacqueline à CLOSCAVET Marie-Claire ; MILLET Michel à BANDERIER Dominique ; REBREYEND COLIN Micheline à DOUVRE Jacques.

Excusés : BELLAT Stéphane ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOUILLIER Jean-Charles ; FAGUET Jean-Jacques (représenté par JUHAN Christine) ; FATON Patrice ; GROS-FUAND Florence (représentée par FREDY Damien) ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LARUADE Laurent ; RAVIER Pascal (représenté par MAURON Francine).

Absents : ARTIGUES Damien ; AYMONTIER Gaëtan ; BAUDIER Stéphanie ; BIN Richard ; BOURGEOIS Rachel ; BRIDE Frédéric ; CATTET Jean-Luc ; CATILAZ Christophe ; DE MERONA Bernard ; DUMONT GIRARD Philippe ; GUILLOT Evelyne ; HUGONNET Franck ; LAMARD Philippe ; MOREL Alain ; MURARO Sylvia ; PERRIN Alexandre ; PONSOT Pauline ; PRELY Fabrice ; ROZE Thierry ; THOMAS Rémi.

Secrétaire de séance : Dominique RETORD.

Objet : ACCUEIL DE LOISIRS D'AROMAS- Modification des séquences d'accueil

Rapporteur : Yannick CASSABOIS

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Il est constaté qu'un grand nombre d'enfants quitte l'Accueil de Loisirs d'AROMAS le mardi en fin de journée pour participer à des activités sportives extérieures proposées par un intervenant sportif, entraînant une baisse de fréquentation de la séquence du Temps d'Activités Périscolaires (TAP) programmée sur ce créneau.

Afin de maintenir un accueil de qualité et de garantir la cohérence de l'organisation, il est proposé, à compter du lundi 3 novembre 2025, de transférer la séquence TAP du mardi au jeudi soir.

Cette modification conduit à porter la durée de la séquence du jeudi à une heure quinze afin d'inclure le temps du goûter et de permettre le bon déroulement de l'activité. Il devient donc nécessaire de mettre en place une séquence « TAP Jeudi » de 15h45 à 17h00 et une séquence du soir après le TAP « Soir après TAP Jeu » de 17h00 à 18h30, en remplacement des séquences actuelles du jeudi, de manière à couvrir l'amplitude d'ouverture habituelle de la structure et à pallier la baisse d'effectifs.

En conséquence, il convient d'actualiser les tarifs fixés par la délibération n°244-2020 en date du 21 décembre 2020, en supprimant les anciennes séquences de l'Accueil de Loisirs d'AROMAS et en intégrant les nouveaux horaires comme suit :

ALSH Aromas

Séquences accueil	Durée de la séquence	Revenus mensuels du foyer	Tarif en €
Matin 7h30-8h30	1h	plancher	0,54
		plafond	0,96
Matin 7h-8h30	1h30	plancher	0,81
		plafond	1,44
Midi 11h45-13h45	2h	plancher	1,08
		plafond	1,92
TAP Jeudi 15h45-17h00	1h15	plancher	0,68
		plafond	1,20
Soir après TAP Jeu 17h-18h30	1h30	plancher	0,81
		plafond	1,44
Soir L-M-V 15h45-17h30	1h45	plancher	0,95
		plafond	1,68
Soir L-M-V 15h45-18h30	2h45	plancher	1,49
		plafond	2,64

Les autres séquences d'accueil approuvées par la délibération n°244-2020 en, date du 21 décembre 2020 restent inchangées.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans sa séance du 07 octobre 2025 a émis un avis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

D'APPROUVER les modifications des séquences d'accueil de l'Accueil de Loisirs d'Aromas et d'inclure les nouveaux tarifs « TAP jeudi » et « Soir AP TAP » au tableau des tarifs de l'Accueil de Loisirs d'Aromas comme suit :

ALSH Aromas

Séquences accueil	Durée de la séquence	Revenus mensuels du foyer	Tarif en €
Matin 7h30-8h30	1h	plancher	0,54
		plafond	0,96
Matin 7h-8h30	1h30	plancher	0,81
		plafond	1,44
Midi 11h45-13h45	2h	plancher	1,08
		plafond	1,92
TAP Jeudi 15h45-17h00	1h15	plancher	0,68
		plafond	1,20
Soir après TAP Jeu 17h-18h30	1h30	plancher	0,81
		plafond	1,44
Soir L-M-V 15h45-17h30	1h45	plancher	0,95
		plafond	1,68
Soir L-M-V 15h45-18h30	2h45	plancher	1,49
		plafond	2,64

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,


Le Président

